

# LE CHÂTEAU D'EAU VA ÊTRE DEMOLI ...SUITE !!!

Il y a un an nous apprenions le projet de démolition du Château d'Eau d'Avron en 2019. Cette destruction n'a été suspendue qu'en raison de l'importance des travaux que cela représentait sur la commune de Rosny-sous-bois pour réaliser une nouvelle adduction depuis Romainville.

Mais le projet rebondi ! En effet à l'occasion d'une enquête d'utilité publique qui a commencé le 22 Octobre 2019 nous apprenons que le SEDIF souhaite obtenir une modification de certaines contraintes du PLU (Plan Local d'Urbanisme), et qu'il prévoit "une refonte globale du site" . Les termes sont suffisamment flous pour nous laisser penser que les intentions du Sedif ne sont pas de nature à correspondre aux attentes des Avronnais de conserver "leur Château d'Eau". D'autant plus que nous découvrons le 23 octobre que des sondages de résistances des sols sont effectués dans l'enceinte du Château d'Eau !!! Ne nous faisons pas d'illusions : la réalisation de tels sondages ne s'effectuent que dans le cadre d'un projet de grande ampleur, ce qui conforte l'objectif programmé de démolition du Château d'Eau.

## MAIS IL N'EST PAS TROP TARD ! VOUS POUVEZ ENCORE AGIR !!!

En concertation avec notre Maire Monsieur Christian DEMUYNCK dans le cadre de la modification n°1 du PLU nous demandons à ce que notre Château d'Eau soit classé au même titre que l'école ou le cinéma La Fauvette "Bâtiment remarquable" afin de le préserver de la démolition.

Déjà en avril 2017 la Direction du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis préconisait entre autre le classement de ce symbole au titre du patrimoine industriel, des infrastructures et ouvrages d'art.

## POUR CELA TROIS SOLUTIONS !

1. **Vous déplacer** : aux heures d'ouverture au public (- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 15, - le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, - le samedi 16 novembre 2019 de 8 heures 45 à 12 heures) au service de l'urbanisme 4 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance pour consigner sur le registre votre attachement au château d'eau et votre souhait de le voir inscrit sur la liste des monuments remarquables de la commune.
2. **Envoyer par courrier postal** : votre souhait de voir préserver le Château d'Eau au titre du patrimoine historique avronnais et que celui-ci soit inscrit sur la liste des monuments remarquables de Neuilly-Plaisance. Adresser à: "Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Neuilly-Plaisance - Mairie de Neuilly-Plaisance - 6, rue du Général de Gaulle, 93360 Neuilly-Plaisance."
3. **Par voie électronique** à l'adresse suivante : [plu@grandparisgrandest.fr](mailto:plu@grandparisgrandest.fr) à l'intention de Monsieur Manuel GUILLAMO commissaire enquêteur, adresser les motifs de votre attachement au Château d'Eau d'Avron et à son inscription sur la liste des bâtiments remarquables de la Commune.

T.S.V.P. →



# COMMENT JUSTIFIER VOTRE DEMARCHE

Quelques formules et arguments qui peuvent vous aider à justifier votre démarche pour obtenir l'inscription du Château d'Eau d'Avron sur la liste des bâtiments remarquables de Neuilly-Plaisance

- ce bâtiment toujours en activité, fait partie du patrimoine du Plateau d'Avron et de Neuilly-Plaisance et sa disparition n'est pas concevable : il fait partie de notre histoire
- ce bâtiment étant le point le plus haut de l'est parisien, il est devenu le signe distinctif de l'identité du Plateau d'Avron et de Neuilly-Plaisance
- il est un repère visuel de la ville de Neuilly-Plaisance depuis le RER, les routes...
- il fait partie du Patrimoine architectural local au même titre que l'Eglise inscrite aux Monuments historiques, que l'école et que la salle de cinéma « la Fauvette »
- c'est un bâtiment auquel la majorité des avronnais dont je fais partie, sont historiquement attachés
- C'est un héritage qu'il convient de pérenniser
- il fait partie de l'histoire industrielle qu'il faut pouvoir transmettre
- il permet de préserver la mémoire des activités et notamment l'importance de l'eau au Plateau d'Avron
- Situé sur les hauteurs de la ville, il est un point de repère, un "phare" depuis 1938
- En 2017, la Direction du Conseil de la Seine Saint-Denis avait déjà préconisé, l'inscription au PLU de Neuilly-Plaisance, du Château d'Eau au titre du Patrimoine Industriel, des infrastructures et ouvrages d'art.

## PARTICIPEZ A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE !

**Manifestez votre attachement à la conservation de notre patrimoine local, à l'un des symboles de l'identité Avronnaise. Refusez que ce phare visible de tout l'Est Parisien ne soit détruit pour laisser place à une promotion qui ne fera qu'ajouter toujours plus de surpopulation dans un environnement déjà saturé par des projets que les infrastructures existantes et projetées seront incapables de prendre en charge: crèches, écoles, transports, centre de santé, circulation...**

Si vous n'avez pas le temps de personnaliser vos observations à l'enquête d'utilité publique vous pouvez compléter le coupon ci-dessous et l'adresser sous enveloppe timbrée à : "Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Neuilly-Plaisance - Mairie de Neuilly-Plaisance - 6, rue du Général de Gaulle, 93360 Neuilly-Plaisance."

*Coupon à découper et à renvoyer l'adresse ci-dessus.*

Je soussigné M./Mme \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Deuteurant \_\_\_\_\_

déclare faire les observations suivantes au sujet de l'enquête d'utilité publique Projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Neuilly-Plaisance :

- 1) Le Château d'Eau du Plateau d'Avron fait partie intégrante de l'identité historique et architecturale du Plateau d'Avron, de la commune de Neuilly-Plaisance et plus largement de l'ensemble de l'Est Parisien.
- 2) Conformément à la préconisation de la Direction du Conseil de la Seine Saint-Denis, je demande que le Château d'Eau du plateau d'Avron soit inscrit sur la liste des Bâtiments Remarquables de la commune de Neuilly-Plaisance.
- 3) La très grande majorité des Avronnais et Nocéens dont je fais partie est particulièrement attachée à la protection et à la conservation de notre Château d'Eau d'Avron et je soutiens la démarche de Monsieur Christian Demuynck visant à faire inscrire ce bâtiment sur la liste des bâtiments remarquables de la commune au titre du patrimoine industriel, des infrastructures et ouvrages d'art.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature